



2021-2022

# Code de vie

# TABLE DES MATIÈRES

NOTRE MISSION .....	1
<b>1. Projet éducatif 2019-2024 .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Profil de l'élève .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Pour nous joindre .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Code de vie .....</b>	<b>4</b>
Respect .....	5
Rigueur .....	6
Engagement .....	7
4.1 Fiche de consignation .....	8
4.2 Gradation des interventions .....	8
4.3 Système de rachat .....	8
4.4 Absence, départ et retard .....	9
a. Absence .....	9
b. Départ .....	9
c. Retard .....	9
4.5 Devoir non fait, incomplet ou négligé, non-retour de signature, oubli de matériel et travail non remis .....	10
a. Devoir non fait, incomplet ou négligé .....	10
b. Non-retour de signature .....	10
c. Oubli de matériel .....	10
d. Travail non remis .....	10
4.6 Tricherie et plagiat .....	10
a. Tricherie .....	10
b. Plagiat .....	10
4.7 Reprise d'évaluation .....	11
a. Reprise d'évaluation en cours d'année scolaire .....	11
b. Reprise d'évaluation en fin d'année scolaire .....	11
<b>5. Code vestimentaire .....</b>	<b>12</b>
Vêtements de l'uniforme scolaire .....	12
Vêtements sportifs pour les cours d'éducation physique, de concentrations ou d'options sportives .....	13
<b>6. Protocole d'action pour contrer l'intimidation (PACI) .....</b>	<b>14</b>
6.1 Première situation d'intimidation rapportée .....	14
6.2 Deuxième situation d'intimidation rapportée .....	14
6.3 Troisième situation d'intimidation rapportée .....	14
6.4 Quatrième situation d'intimidation rapportée .....	14
<b>7. Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT) .....</b>	<b>15</b>
7.1 Doute de consommation, doute de possession de drogues ou d'alcool, doute de possession d'objet(s) de consommation .....	15
7.2 Possession d'objet(s) de consommation .....	15
7.3 Possession ou consommation de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors de sorties et des activités .....	15
7.4 Vente de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors des sorties et des activités .....	16
<b>8. Conseils pour réussir (Les quatre clés de la réussite scolaire) .....</b>	<b>17</b>
<b>9. Sanction des études .....</b>	<b>18</b>
<b>10. Activités, sorties et voyages de niveau .....</b>	<b>19</b>
10.1 Informations .....	19
10.2 Politique de transport des élèves lors des sorties, des activités et des voyages à l'extérieur de l'Institut Secondaire Keranna .....	20
10.3 Retard des parents lors des activités, des sorties et des voyages .....	20
<b>11. Cafétéria .....</b>	<b>21</b>
<b>12. Services d'aide et de références .....</b>	<b>22</b>



# NOTRE MISSION

À travers une approche humaine remarquable inspirée des valeurs d'engagement, de rigueur et de respect et fort de son héritage, l'Institut Secondaire Keranna a pour mission d'offrir une éducation, un enseignement et un encadrement de qualité supérieure.

Dans un esprit d'ouverture à l'innovation, une équipe passionnée et engagée accompagne l'élève afin de lui permettre d'être actif, de se dépasser et d'être au cœur de sa réussite.

Dans un environnement stimulant où chacun a sa place, l'importance accordée au développement global des filles et garçons leur permettra de se découvrir et s'accomplir.

## 1. Projet éducatif 2019-2024

**Vivre à Keranna, c'est devenir passionné dans ses engagements,  
autonome dans la rigueur et authentique dans le respect.**

Le Projet éducatif de l'école est le fruit d'une concertation de tous les membres du personnel engagés dans la réussite éducative de nos élèves. Il vise à inspirer nos actions pour réaliser la triple mission d'instruire, socialiser et qualifier ces élèves qui nous sont confiés. Ce projet éducatif repose sur trois valeurs charnières que l'école souhaite promouvoir : le respect, la rigueur et l'engagement.

### LE PROJET ÉDUCATIF (tableau-synthèse)

<b>1<sup>re</sup> orientation</b> (pour le bien-être de l'élève) : <u>Offrir</u> les meilleures conditions pour stimuler l'épanouissement de chacun des élèves.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Guider l'élève vers l'atteinte d'une santé physique équilibrée.</li><li>• Guider l'élève vers l'atteinte d'une santé psychologique équilibrée.</li></ul>
<b>2<sup>e</sup> orientation</b> (pour la réussite scolaire de l'élève) : <u>Fournir</u> les meilleures conditions pour favoriser la réussite du plus grand nombre.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le développement du plein potentiel de chacun.</li><li>• Impliquer la famille dans le cheminement de l'élève.</li><li>• Responsabiliser l'élève face à ses apprentissages.</li></ul>
<b>3<sup>e</sup> orientation</b> (pour offrir un environnement exceptionnel à l'élève) : <u>Accueillir</u> l'élève dans un milieu de vie ouvert, sécuritaire et générateur de passions.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser des rapports humains basés sur le respect et l'ouverture.</li><li>• Stimuler le sentiment d'appartenance des élèves.</li><li>• Impliquer la famille et la communauté dans la vie de l'école.</li><li>• Impliquer l'élève dans sa communauté.</li></ul>

## 2. Profil de l'élève

*L'Institut Secondaire Keranna, par ses actions, sa Mission et son Projet éducatif, contribue à développer un jeune adulte...*

**RESPECTUEUX**  
L'élève respectueux est un élève ouvert qui entretient des relations harmonieuses et bienveillantes. Dans les classes, chacun peut s'exprimer et s'appuyer comme individu.

**RIGoureux**  
L'élève rigoureux est l'acteur de sa réussite. Il s'applique dans ses travaux et dans les tâches qui lui sont confiées et il utilise ses savoirs et ses compétences afin de mener à bien ses différents projets.

**Créatif**  
L'élève créatif imagine, construit, met en œuvre des concepts et des idées.

**PROACTIF**  
L'élève proactif anticipe les défis et convertit ainsi la difficulté en opportunité.

**ÉQUILIBRÉ**  
L'élève équilibré prend soin de son santé physique et psychologique.

**\* Engagé**  
L'élève engagé s'implique activement dans son école et dans sa communauté. Il développe ainsi sa conscience sociale, son esprit de collaboration et son sens des responsabilités.

**Profil DE L'ÉLÈVE**

### 3. Pour nous joindre

#### Réception de l'école

Téléphone	819 378-4833, poste 0
Télécopieur	819 378-2417
Adresse	6205, boulevard des Chenaux Trois-Rivières (Québec) G8Y 6Z1
Heures d'ouverture	Lundi au vendredi : de 7 h 30 à 16 h 30 Journées pédagogiques : de 8 h à 16 h
Courriel	keranna@keranna.qc.ca

#### Paiement de frais d'études & Boutique Ker-Allure (collection de vêtements pour l'uniforme)

Pour toute information, veuillez communiquer avec la technicienne des services financiers :

- par courriel à [annie.daigneault@keranna.qc.ca](mailto:annie.daigneault@keranna.qc.ca); **ou**
- par téléphone au 819 378-4833, poste 218.

#### Absence d'un élève

### IMPORTANT

Pour signaler le retard, l'absence ou le départ de votre enfant en cours de journée ou si votre enfant doit s'absenter pour une longue période que ce soit pour maladie, voyage personnel ou autres, **veuillez communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement :**


- par courriel à [martine.rousseau@keranna.qc.ca](mailto:martine.rousseau@keranna.qc.ca); **ou**
- par téléphone au 819 378-4833, poste 133; **ou**
- en utilisant le billet d'absence remis en début d'année scolaire.





## 4. Code de vie

L'Institut Secondaire Keranna contribue à développer un jeune adulte respectueux, rigoureux, engagé, proactif, créatif et équilibré. Inspiré par la Mission de l'école, le Code de vie de Keranna repose sur ses trois valeurs, soit le respect, la rigueur et l'engagement<sup>1</sup>. Son objectif est d'offrir un enseignement de qualité, d'apprendre aux élèves à vivre ensemble et de les préparer à la vie en société.

Dans un esprit de bienveillance, tous les membres du personnel sont responsables de l'enseignement du Code de vie et de son application. Quant à lui, l'élève a la responsabilité de le respecter en tout temps et en tout lieu, et ce, dès son arrivée à l'école et lorsqu'il participe à une sortie, un voyage ou une activité pédagogique, sportive, culturelle ou parascolaire.

	<b>Respect</b>
	Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres. Respecter les personnes et l'environnement.

	<b>Rigueur</b>
	Fournir des efforts constants. Prendre ses responsabilités quant à sa réussite.

	<b>Engagement</b>
	Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.

<sup>1</sup> Les icônes de nos trois valeurs sont d'une création de flatart / Freepik



## Respect

Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres.

Respecter les personnes et l'environnement.

*L'élève respectueux est un élève ouvert qui entretient des relations harmonieuses et bienveillantes dans lesquelles chacun peut s'exprimer et s'épanouir comme individu.*

### Comportements attendus :

- 1 J'adopte de saines habitudes de vie.
- 2 J'agis en tant que bon citoyen numérique et je respecte le droit à l'image.
- 3 Je circule calmement aux endroits autorisés.
- 4 Je collabore à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.
- 5 Je m'exprime (attitudes, paroles et gestes) au bon moment avec calme et politesse.
- 6 Je maintiens mon environnement propre et sécuritaire.
- 7 Je porte l'uniforme scolaire comme prévu par le Code vestimentaire.
- 8 Je réponds positivement aux demandes des adultes de l'école.
- 9 Je respecte le bien des autres, les équipements, le matériel et les lieux.
- 10 Je traite les autres comme mon égal en acceptant leur diversité.

**J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.**



## Rigueur

Fournir des efforts constants.

Prendre ses responsabilités quant à sa réussite.

*L'élève rigoureux est l'acteur principal de sa réussite, il s'applique dans ses travaux et dans les tâches qui lui sont confiées et il utilise ses savoirs et ses compétences afin de mettre à bien ses différents projets.*

### Comportements attendus :

1

J'apporte tout le matériel requis.

2

J'arrive à l'heure à l'endroit prévu.

3

Je crée mes propres travaux et je suis honnête lors des évaluations.

4

Je laisse mes appareils électroniques rangés dans mon casier entre 8 h 30 et 15 h 30.

5

Je m'acquitte du travail demandé et le remets dans les délais prévus.

6

J'utilise adéquatement le matériel et les équipements autorisés à l'école.

7

J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition.

**J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.**





## Engagement

Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.

*L'élève engagé s'implique activement dans son école et dans sa communauté. Il développe ainsi sa conscience sociale, son esprit de collaboration et son sens des responsabilités.*

### Comportements attendus :

1

Je fais des choix qui contribuent à mon estime et à mon développement.

2

Je participe pleinement aux activités scolaires.

3

Je prends des décisions favorisant ma réussite.

**J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.**

## 4.1 Fiche de consignation des actions et des comportements inappropriés

La « Fiche de consignation des actions et des comportements inappropriés » est utilisée afin d'assurer un suivi des interventions. Toutes les interventions faites auprès d'un élève sont consignées à son dossier de comportements dans *Pluriportail*.

## 4.2 Gradation des interventions

<b>1</b>	<b>-8 points</b>	Rencontre entre l'élève et son chargé de groupe.
<b>2</b>	<b>-15 points</b>	Rencontre entre l'élève, son chargé de groupe, le responsable de niveau et le responsable de l'encadrement.
<b>3</b>	<b>-20 points</b>	Suspension interne d'une journée au local d'accueil. Après la suspension, rencontre entre l'élève, ses parents, son chargé de groupe, le responsable de l'encadrement et la directrice à la réussite éducative.
<b>4</b>	<b>-25 points</b>	Suspension interne ou externe de trois jours. Après la suspension, rencontre entre l'élève, ses parents et la directrice générale.

## 4.3 Système de rachat

<b>Élèves du 1<sup>er</sup> cycle</b>	L'élève du 1 <sup>er</sup> cycle qui ne perd aucun point pendant une période de trente jours peut demander au responsable de l'encadrement de récupérer 2 points.
<b>Tous les élèves</b>	Selon le jugement des intervenants, un élève pourrait récupérer 1 à 2 points selon la situation.

\* L'élève ne peut revenir en deçà de la convocation précédente et aucun rachat ne peut être mis en banque pour une utilisation ultérieure. \*

## 4.4 Absence, départ et retard

Pour signaler l'absence, le départ ou le retard d'un élève,  
le parent doit communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement  
par courriel à [martine.rousseau@keranna.qc.ca](mailto:martine.rousseau@keranna.qc.ca) ou au 819 378-4833, poste 133.

### a. Absence

Les parents de l'élève qui doit s'absenter de l'école pour une période plus ou moins longue (maladie, voyage, etc.) ont la responsabilité de communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement par courriel à [martine.rousseau@keranna.qc.ca](mailto:martine.rousseau@keranna.qc.ca) ou au 819 378-4833, poste 133.

L'élève qui s'absente est responsable de s'informer auprès de ses enseignants du travail et des évaluations à faire ou à reprendre au moment de son retour à l'école. Aucune récupération n'est prévue pour l'élève qui s'absente de l'école pour un voyage ou un projet personnel. L'élève a l'entière responsabilité de prendre les informations manquées lors de son absence.

### b. Départ

Les parents de l'élève qui doit partir de l'école en cours de journée ont la responsabilité de communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement par courriel à [martine.rousseau@keranna.qc.ca](mailto:martine.rousseau@keranna.qc.ca) ou au 819 378-4833, poste 133.

### c. Retard

Les parents de l'élève en retard ont la responsabilité de communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement par courriel à [martine.rousseau@keranna.qc.ca](mailto:martine.rousseau@keranna.qc.ca) ou au 819 378-4833, poste 133 pour motiver le retard de l'élève et que ce dernier puisse intégrer son cours en arrivant à l'école. L'élève déjà présent à l'école qui n'est pas en classe au son de la cloche ou qui arrive en retard sans que les parents aient communiqué avec l'agente à l'encadrement doit demeurer au local d'accueil jusqu'au prochain cours et reçoit un « Avis de retard non motivé ».

L'élève a droit à un « Avis de retard non motivé » par année scolaire. Pour tous les autres retards non motivés, l'élève est convoqué à une retenue-midi de 12 h 35 à 13 h 10.

## 4.5 Devoir non fait, incomplet ou négligé, non-retour de signature, oubli de matériel et travail non remis

### a. Devoir non fait, incomplet ou négligé

Dans chacune de ses matières, l'élève a droit à un « Avis de devoir non fait, incomplet ou négligé » par année scolaire. Pour tous les autres devoirs non faits, incomplets ou négligés, l'élève est convoqué à une retenue-midi de 12 h 30 à 13 h.

### b. Non-retour de signature

Dans chacune de ses matières, l'élève a droit à un « Avis de non-retour de signature » par année scolaire. Pour tous les autres non-retours de signature, l'élève est convoqué à une retenue-midi de 12 h 30 à 13 h.

### c. Oubli de matériel

Après une accumulation de quatre oublis de matériel au cours d'une même étape, et ce, peu importe la matière, l'élève est convoqué à une retenue-midi de 12 h 30 à 13 h.

### d. Travail non remis

Lorsqu'un élève ne remet pas un travail au moment annoncé par l'enseignant, ce dernier communique par téléphone ou par *Pluriportail* avec les parents afin de les aviser de la situation. L'élève reçoit aussi une fiche de trois points pour « Travail non remis » et ne peut réintégrer son cours tant et aussi longtemps que ledit travail ne sera pas complété. L'élève sera alors assigné au local d'accueil jusqu'à ce qu'il remette son travail. Lors d'un travail d'équipe, tous les membres de l'équipe perdent deux points pour « Travail non remis » et ne peuvent réintégrer leur cours tant et aussi longtemps que ledit travail ne sera pas complété.

## 4.6 Tricherie et plagiat

### a. Tricherie

L'élève pris en faute pour tricherie se voit remettre une fiche de trois points pour « Tricherie » et l'enseignant détermine si l'élève doit reprendre ou non ladite évaluation (ou une évaluation différente).

### b. Plagiat

L'élève pris en faute pour plagiat se voit remettre une fiche de trois points pour « Plagiat » et doit refaire le travail en question. De plus, l'élève ne peut réintégrer son cours tant et aussi longtemps que ledit travail ne sera pas complété. L'élève sera alors assigné au local d'accueil jusqu'à ce qu'il remette son travail. Lors d'un travail d'équipe, tous les membres de l'équipe perdent trois points pour « Plagiat » et ne peuvent réintégrer leur cours tant et aussi longtemps que ledit travail ne sera pas complété.

## 4.7 Reprise d'évaluation

**La reprise d'évaluation est un privilège accordé par l'école.  
Pour différentes raisons, il est possible que certaines évaluations ne puissent pas être  
reprises (laboratoire, travaux d'équipe, etc.).**

### a. Reprise d'évaluation en cours d'année scolaire

L'élève qui doit reprendre une ou plusieurs évaluations est responsable de se présenter à sa reprise selon les modalités suivantes :

- **Deux heures d'évaluation ou moins à reprendre** : L'élève doit se présenter au local d'accueil de 15 h 20 à 16 h 20 le premier et le deuxième mardi suivant son absence.
- **Plus de deux heures d'évaluation à reprendre** : L'élève a la responsabilité de planifier, avec l'agente à l'encadrement, son horaire de reprise, et ce, dès son retour à l'école. Dans ce cas, toutes les évaluations doivent être reprises avant le deuxième mardi suivant le retour de l'élève à l'école.

Advenant le cas où l'élève ne se présente pas à sa reprise d'évaluation, une fiche de deux points pour « Absence non motivée à une reprise d'évaluation » lui sera émise. À ce moment, l'élève ne pourra pas assister à son cours tant et aussi longtemps que la reprise d'évaluation ne sera pas faite (à moins que l'élève présente un billet médical justifiant son absence à sa reprise d'évaluation).

### b. Reprise d'évaluation en fin d'année scolaire

Les parents d'un élève qui doit s'absenter lors des évaluations de fin d'année doivent communiquer avec la *direction à la réussite éducative*, au 819 378-4833, poste 248.

Si le motif de l'absence est accepté par l'école (mortalité, hospitalisation, maladie ou autre raison majeure), un horaire particulier de reprise sera planifié pour l'élève. Si le motif de l'absence n'est pas accepté par l'école, les évaluations devront être reprises en juillet ou en août et des frais de 75 \$ par évaluation seront exigés. Le bulletin de l'élève demeurera alors provisoire jusqu'à ce que les évaluations aient été reprises et corrigées.

## 5. Code vestimentaire

### Vêtements de l'uniforme scolaire

(vendus en ligne par Top Marks)

---

#### ★ Pantalon

Doit être porté à la taille et à l'extérieur des bas, bords déroulés et cousus.

---

#### ★ Cardigan en tricot

#### ★ Veste en tricot

#### ★ Tricot marine col en V

#### ★ Veste grise souple

Doivent toujours être portés en complémentarité des différents modèles de polos.

---

#### ★ Jupe

Doit être portée avec cuissard en dessous à environ 10 cm au-dessus du milieu du genou.

---

#### ★ Bermuda

Doit être porté à la taille, bords déroulés et cousus.

---

#### ★ Polo

Les sous-vêtements portés en dessous du polo blanc doivent être discrets et sans imprimé.

---

#### ★ Souliers

Doivent être achetés chez un des fournisseurs (Chaussures Yellow ou Chaussures Caron).

\* Dérogation de souliers : advenant le cas où les chaussures de la collection ne font pas à l'élève, les fournisseurs s'engagent à trouver des chaussures conformes au code vestimentaire. Le fournisseur vous remettra alors un billet officiel mentionnant l'autorisation de dérogation. \*

---

### Autres vêtements autorisés

#### ★ Cuissard porté sous la jupe (obligatoire)

#### ★ Bas portés avec la jupe (obligatoires) : collant uni marine, bas $\frac{3}{4}$ unis marine ou blancs

#### ★ Bas portés avec le pantalon (obligatoires) : unis marine, gris, noirs ou blancs et portés à la cheville ou au mollet

#### ★ Sarrau pour les arts plastiques et les sciences (obligatoire) : blanc, propre et en bon état

#### ★ Chandail rugby Keranna

#### ★ Chemise Keranna

#### ★ Hoodie rouge Keranna : peut être porté à l'intérieur de l'école, le matin, avant le début des cours, le midi et après les cours en fin d'après-midi.

---

## 5. Code vestimentaire – suite

### Vêtements sportifs pour les cours d'éducation physique, de concentrations ou d'options sportives (vendus en ligne par la boutique Ker-Allure)

- ★ T-shirt à manches courtes ou longues
- ★ Shorts

#### Autres vêtements autorisés

- ★ Bas de sport (obligatoires)
- ★ Espadrilles à semelles non marquantes (obligatoires)
- ★ Pantalon de la collection UK
- ★ Hoodie rouge Keranna

\* À l'intérieur de l'école, les élèves peuvent porter la tenue sportive le matin, avant le début des cours, le midi et après les cours en fin d'après-midi. \*

#### Application du Code de vie en lien avec le code vestimentaire :

##### a. Pour le 1<sup>er</sup> oubli de souliers ou de vêtements

L'élève doit se présenter au local d'accueil afin de se procurer un billet lui permettant de porter ses espadrilles ou son uniforme sportif pour la journée. Si l'élève n'a pas ses espadrilles ou son uniforme sportif, il demeurera au local d'accueil.

##### b. Pour tous les autres oublis

L'élève doit se présenter au local d'accueil et communiquer avec ses parents pour les informer de la situation. Il retournera en classe seulement quand sa tenue vestimentaire sera conforme.

### Informations complémentaires

- ★ Accessoires pour cheveux : discrets, en nombre restreint, laissant le visage dégagé
- ★ Bijoux : discrets et en nombre restreint
- ★ Boucles d'oreilles : portées à l'oreille uniquement
- ★ Cheveux : propres, soignés, avec une teinte naturelle, laissant les yeux dégagés
- ★ Ceinture : unie en cuir blanc ou noir
- ★ Couvre-chef : interdit à l'intérieur de l'école
- ★ Tatouage : discret, de bon goût, ne touchant pas au visage, en surface et en nombre restreints

## 6. Protocole d'action pour contrer l'intimidation (PACI)

Définition de l'intimidation, provenant du Ministère de l'Éducation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

### 6.1 Première situation d'intimidation rapportée

- Rencontre entre les élèves concernés ou rencontre individuelle avec le responsable de l'encadrement.
- Référence ou rencontre entre l'élève intimidé et le psychoéducateur.
- Appel aux parents et suivi, si nécessaire.
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### 6.2 Deuxième situation d'intimidation rapportée

- Rencontre avec l'élève intimidateur et appel aux parents par le responsable de l'encadrement.
- Fiche de réflexion et perte de trois (3) points au dossier disciplinaire.
- Choix d'une forme de réparation envers l'intimidé.
- Communication avec les responsables concernés (membres du personnel de Keranna).
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### 6.3 Troisième situation d'intimidation rapportée

- Rencontre avec l'élève intimidateur et appel aux parents par la directrice à la réussite éducative.
- Suspension externe d'une journée pour l'élève intimidateur.
- Au retour, rencontre entre l'intimidateur, ses parents et la directrice à la réussite éducative avec signature d'un contrat d'engagement.
- Choix d'une forme de réparation envers l'intimidé.
- Communication avec les responsables concernés (membres du personnel de Keranna).
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### 6.4 Quatrième situation d'intimidation rapportée

- Référence du dossier à la directrice générale et possibilité d'un renvoi définitif de l'école.
- Suspension externe de trois jours pour l'élève intimidateur.
- Au retour, rencontre entre les parents, l'élève intimidateur et la directrice générale pour l'étude du dossier et les actions à privilégier.
- Référence possible à l'organisme de justice alternative « Aux Trois Pivots » pour l'élève et ses parents.

**Note :** Bien que cette procédure s'adresse davantage aux élèves intimidateurs, l'élève intimidé ainsi que ses parents pourront bénéficier de l'aide du service de psychoéducation tout au long des étapes subséquentes, s'il y a lieu.



## 7. Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT)

À l'Institut Secondaire Keranna, la possession, la consommation et la vente de drogues et d'alcool, c'est TOLÉRANCE ZÉRO!

Tout doute, observation ou information concernant la possession, la consommation ou la vente d'alcool ou de drogue est référé en premier lieu au service d'encadrement de l'Institut Secondaire Keranna.

### 7.1 Doute de consommation, doute de possession de drogues ou d'alcool, doute de possession d'objet(s) de consommation

- Rencontre de l'élève par le responsable de l'encadrement.
- Transmission d'informations à la directrice à la réussite éducative.
- Fouille des effets personnels et du casier.
- Appel aux parents par la directrice à la réussite éducative.
- Retour à la maison si l'élève est sous l'effet de la drogue ou de l'alcool (voir point 3).
- Consignation sur *Pluriportail* et communication interne avec les membres du personnel concernés.

### 7.2 Possession d'objet(s) de consommation

- Si l'objet ne contient pas de substance illicite :
  - Saisie de l'objet et destruction dans les plus brefs délais par le responsable de l'encadrement.
  - Appel aux parents par la directrice à la réussite éducative.
  - Consignation sur *Pluriportail* et communication interne avec les membres du personnel concernés.
- Si l'objet contient une quantité de substance illicite : voir point 3.

### 7.3 Possession ou consommation de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors des sorties et des activités (fouille concluante ou doute de consommation confirmé)

- Saisie de la substance illicite ou des objets de consommation par la directrice à la réussite éducative.
- Référence aux autorités policières (drogue seulement; si alcool : intervention directe auprès des parents).
- Appel et rencontre avec les parents, suspension externe de trois jours avec travail de réflexion.
- Au retour : signature d'un contrat d'engagement entre l'élève, les parents et la directrice à la réussite éducative.
- Obligation de consulter le psychoéducateur de l'école et référence à un organisme d'aide externe, au besoin.
- Si la situation se déroule lors d'une activité à l'extérieur de l'école, l'accompagnateur responsable communique avec la directrice à la réussite éducative qui lui indiquera la marche à suivre.
- Consignation sur *Pluriportail* (Protocole PACT).

## 7. Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT) - suite

### 7.4 Vente de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors des sorties et des activités (fouille concluante ou doute de consommation confirmé)

- Saisie de la substance illicite.
- Référence aux autorités policières, transfert du dossier à la directrice générale pour l'étude du dossier.
- Rencontre avec les parents.
- Suspension externe pour une durée indéterminée avec possibilité d'un renvoi définitif de l'école.
- Référence à une ressource d'aide à l'externe.

Les responsables ont le droit et le devoir de pratiquer une fouille des effets personnels de l'élève (vêtements et autres effets personnels, casier, etc.) lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire que ce dernier est en possession d'objets de consommation, d'alcool ou de drogues. De plus, l'élève est informé que des fouilles de son casier et de ses effets personnels seront effectuées discrètement et de façon aléatoire possiblement durant l'année en cours par le service d'encadrement de l'école.

Tout au long de son parcours au secondaire, toute récidive à la suite des situations mentionnées ci-dessus entraîne une gradation des mesures disciplinaires. De plus, la direction peut prendre toutes autres mesures qu'elle juge appropriées compte tenu de son évaluation de la situation, telle que l'exclusion pour des sorties éducatives et les activités parascolaires et sportives. Les élèves concernés par le point 3 (possession ou consommation à l'école ou dans les sorties) doivent signer un contrat d'entente à chaque début d'année scolaire, et ce, tout au long de leur secondaire.

## 8. Conseils pour réussir

### Les quatre clés de la réussite scolaire



#### Être en santé

- Au plan physique :
  - ✓ S'alimenter correctement
  - ✓ Dormir suffisamment
- Au plan psychologique :
  - ✓ Contrôler son stress
  - ✓ Se sentir en sécurité
  - ✓ Avoir confiance en soi
  - ✓ Avoir confiance en ceux qui m'entourent

#### Participer en classe

- Faire le travail exigé
- Interroger l'enseignant
- Prendre des notes
- Être attentif
- Identifier ses forces et ses faiblesses
- Utiliser ses mesures d'aide

#### Maîtriser et utiliser ses apprentissages précédents

- Méthodes de travail
- Connaissances

#### Travailler à la maison

- Effectuer ses devoirs
- Réviser les savoirs abordés en classe
- Se préparer aux évaluations

Organiser son temps adéquatement :

- Déterminer un ordre
- Déterminer une durée
- Déterminer une fréquence

Connaître et exercer diverses techniques d'étude.

Choisir un lieu adéquat.

## 9. Sanction des études

Pour obtenir les unités rattachées à une discipline, l'élève doit obtenir au moins 60 % dans ladite discipline au dernier bulletin de l'année scolaire.

Pour les élèves, le régime de sanction des études secondaires prévoit des normes très précises pour être diplômés et obtenir leur *Diplôme d'études secondaires* :

- En vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires, il n'y a pas de cumul d'unités en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire.
- Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève doit accumuler un minimum de 54 unités en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de 5<sup>e</sup> secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :
  - 4 unités en mathématique de 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 4 unités en histoire du Québec et du Canada de 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 4 unités en science et technologie de 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 2 unités en arts de 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 6 unités en français de 5<sup>e</sup> secondaire;
  - 4 unités en anglais de 5<sup>e</sup> secondaire;
  - 2 unités en éthique et culture religieuse ou en éducation physique et à la santé de 5<sup>e</sup> secondaire.

L'élève de 5<sup>e</sup> secondaire ne peut pas conclure qu'il a réussi les cours énumérés précédemment tant qu'il n'a pas reçu son relevé de notes du ministère de l'Éducation (posté à partir de la mi-juillet).

Par ailleurs, les élèves qui désirent poursuivre leurs études au collégial devront s'informer des conditions d'admission de leur programme respectif.

# 10. Activités, sorties et voyages de niveau

## 10.1 Informations

- Pour avoir lieu, toute activité, sortie ou voyage de niveau doit avoir un taux de participation de 75 %. S'il n'est pas atteint, une journée de classe ordinaire aura lieu.
- Chaque sortie ou voyage proposé par Keranna requiert une réponse électronique de votre part, soulignant la participation ou non de votre enfant. Cette dernière fait foi de votre choix. Les élèves ne participant pas à la sortie ou au voyage doivent demeurer à la maison, sous la responsabilité des parents. **Peu importe la décision, la réponse électronique doit être retournée à l'école.**
- Les paiements par chèque pour les sorties ou les voyages sont toujours libellés au nom de « Institut Secondaire Keranna ».
- Aucune inscription n'est acceptée après la date limite mentionnée dans la lettre d'information ou dans le formulaire d'inscription.
- Aucun remboursement n'est effectué suivant la date limite d'inscription et la formation du groupe à moins que l'école annule elle-même la sortie ou le voyage.
- En cas d'annulation d'une sortie ou d'un voyage, un message sera transmis par *Pluriportail* la veille et le matin même de l'événement de même que pour les retards possibles lors des différentes activités.
- Le départ et l'arrivée des autobus lors d'une sortie ou d'un voyage se font toujours dans le stationnement de Keranna, sauf pour la « Journée sportive ». Vous devez toujours consulter la lettre d'information pour savoir à quel endroit ont lieu le départ et l'arrivée, soit à l'avant ou à l'arrière de l'école.
- Les sorties et les voyages incluent une assurance accident, médicament et voyage pour tous les élèves.
- Concernant les voyages d'envergure :
  - Le compte de l'élève aux services financiers doit être en règle afin qu'il puisse participer à ces voyages.
  - Lorsqu'un élève inscrit à un voyage se désiste après la date de formation du groupe alors que le voyage a lieu, il ne peut pas être remboursé. Le montant total du voyage devra être payé à Keranna.
  - Lors des inscriptions, un élève en difficulté académique pourrait se voir refuser l'accès à cette activité si le voyage compromettrait sa réussite scolaire, et ce, après entente entre la direction de l'école et la famille.
  - Lors des inscriptions ou en cours d'année, un élève en difficulté de comportements peut se voir attribuer un contrat de voyage comme condition à sa participation au voyage. Si la décision s'avère être un retrait du voyage, celui-ci sera remboursé, moins les pénalités déjà occasionnées.

## 10. Activités, sorties et voyages de niveau - suite

- Concernant les voyages d'envergure - suite :
  - Tout élève ne possédant pas les papiers officiels requis pour les douanes 30 jours avant le départ ne peut se joindre au groupe pour le voyage. Il sera remboursé sauf en ce qui a trait aux pénalités occasionnées par ce retrait. De plus, le matin du départ, si un élève se présente sans les papiers requis par Keranna pour passer aux douanes, il ne pourra prendre part au voyage et ne sera pas remboursé.

### 10.2 Politique de transport des élèves lors des sorties, des activités et des voyages à l'extérieur de l'Institut Secondaire Keranna

Comme l'Institut Secondaire Keranna assume sa responsabilité de surveillance et de sécurité auprès de ses élèves lors des activités, sorties et voyages à l'extérieur de l'école, la mesure suivante a été mise en place dans le but de faciliter l'encadrement de ceux-ci : lors d'une activité, d'une sortie ou d'un voyage organisé par l'école, les élèves de tous les niveaux embarquent et débarquent de l'autobus à Keranna.

Aucun autre véhicule ne peut être utilisé pour se rendre ou revenir de l'activité. Tous les élèves doivent obligatoirement utiliser le transport organisé par l'école.

Toutefois, nous acceptons qu'une personne autorisée par un parent puisse prendre un enfant à la fin d'une journée d'activités sur les lieux de celle-ci. Pour ce faire, un avis écrit doit être acheminé à l'avance au responsable de l'activité en mentionnant qui viendra chercher l'élève ainsi que les raisons du départ, et ce, dûment signé par le parent.

Si le groupe est prêt pour son retour à Keranna et que la personne qui doit venir chercher l'élève en question ne s'est pas présentée à l'heure convenue auprès du responsable de l'activité, l'enfant sera de retour par autobus avec les autres élèves.

Aucune entente de dernière minute ne sera acceptée.

### 10.3 Retard des parents lors des activités, des sorties et des voyages

Au retour des activités, des sorties ou des voyages offerts par Keranna en dehors des heures de classe, comme les élèves sont sous notre responsabilité, les membres du personnel accompagnateurs se doivent d'attendre que tous les parents soient venus chercher leur(s) enfant(s) avant de partir.

Les parents sont priés de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure annoncée dans la lettre d'information. Cette heure fera office d'heure officielle si l'autobus arrive avant l'heure prévue.

Par conséquent, veuillez noter que lorsque vous viendrez chercher votre enfant en retard, des frais pourraient être chargés au parent répondant, soit :

**25 \$** pour un retard de 30 à 60 minutes      **50 \$** pour un retard de plus d'une heure

## 11. Cafétéria

Cette année, le service de cafétéria de notre école sera confié à la firme *Dana Hospitalité*. En tant que fière entreprise canadienne établie au Québec depuis 2017, *Dana Hospitalité* présente une culture enracinée dans l'excellence culinaire et a bâti sa réputation en misant sur l'élaboration de repas préparés sur place, chaque jour, à partir d'ingrédients frais, locaux et sains.

Leur philosophie est directement axée sur une alimentation maison et nutritive et c'est précisément ce que nous souhaitons! Des nutritionnistes travaillent d'ailleurs en collaboration avec leur chef cuisinier afin de créer des menus très abordables, sains et variés.

Rendez-vous sur notre site Internet sous l'onglet Services aux élèves / Cafétéria afin de connaître les modalités de paiement ainsi que les menus proposés.



**VOTRE  
DESTINATION  
AU BOUT  
DES DOIGTS**

 **transit**

**STTR**  
Société de Transport de Trois-Rivières

## 12. Services d'aide et de références



### Gratuits et confidentiels

---

**Tel-jeunes**

[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

1 800 263-2266  
514 600-1002 (par texto)

**Jeunesse j'écoute**

[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

1 800 668-6868

**Centre de prévention suicide de Trois-Rivières**

[www.prevention-suicide.qc.ca](http://www.prevention-suicide.qc.ca)

1 866-APPELLE  
819 379-9238

**Info-social (24 h sur 24 h)**

811

**Gai écoute**

[www.gaiecoutte.org](http://www.gaiecoutte.org)

1 888 505-1010

**Clinique de santé sexuelle du CIUSS MCQ**

819 370-2200, poste 42401

**CALACS**

(Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)

[www.calacs-tr.org](http://www.calacs-tr.org)

819 373-1232

**Aux Trois Pivots (justice alternative)**

[www.aux3pivots.com](http://www.aux3pivots.com)

819 372-9913

**ÉDUCALOI (tout sur la loi)**

[www.educaloi.qc.ca](http://www.educaloi.qc.ca)

**Protection de la jeunesse**

819 375-6886

**Drogues aide et référence**

1 800 265-2626

**Jeu : aide et référence**

[www.jeu-aidereference.qc.ca](http://www.jeu-aidereference.qc.ca)

1 800 461-0140

**Allô prof**

[www.alloprof.qc.ca](http://www.alloprof.qc.ca)

1 888 776-4455

**Ligne Parents**

[www.LigneParents.com](http://www.LigneParents.com)

1 800 361-5085